



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

I – Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bavilliers. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2025 a été approuvé le 21 avril 2026 par le conseil Municipal. Il peut être consulté sur demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II – Éléments de contexte et priorités budgétaires

Le Budget Primitif 2025 de la commune de Bavilliers a été voté par le Conseil Municipal le 15 avril 2025. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement :
 - Stabilité de la masse salariale
 - Limitation de l'évolution des charges de gestion des services par une forte maîtrise du chapitre 011
 - Stabilité globale des subventions aux associations
 - Souci permanent de maîtrise de notre endettement

- Des recettes de gestion des services marquées par :
 - Baisse des concours de l'État
 - Stabilité des taux de fiscalité communale

- Un programme d'investissement maîtrisé, d'un bon niveau permettant de répondre aux engagements pris par la municipalité y afférent et de nouveaux projets orientés prioritairement en direction de nos concitoyens.

La baisse nationale massive de la Dotation Globale de Fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cependant, le budget 2025 a été élaboré **sans aucune hausse** des taux de fiscalité. Cette stabilité fiscale est un engagement de la nouvelle municipalité, les taux sont ainsi inchangés depuis 2015.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 053 026 Euros dont 12 206 Euros de produits exceptionnels (Remboursement sinistres, cessions et avoirs)

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, centres de loisirs, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et aux revenus des locations des biens immobiliers (loyers).

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

2) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont de 3 776 776. €uros dont 397 757. €uros d'opérations d'ordre des cessions et amortissements.

Elles sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel (section 012) représentent environ 58.35 % des dépenses de fonctionnement avec un total de 2 203 782. Euros pour 2025. On enregistre une hausse de 4.65 % des dépenses par rapport à 2024 (2 105 872 euros en 2024). Les effectifs de la commune au 31 décembre 2025 sont de 37 titulaires, 9 contractuels et 7 contrats aidés.

3) Global

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement. La volonté municipale étant de garantir une capacité d'autofinancement forte en vue de dégager une véritable capacité d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate une baisse des dépenses réelles d'environ 1.18 % par rapport au montant réalisé en 2024. Elles passent de 3 411 851. euros à 3 371 361. euros. Les dépenses d'ordre de 2025 concernent les amortissements et des écritures comptables liées à la vente de bien communaux, pour un total de 405 415 euros.

Dépenses	Montant année 2024	Montant année 2025
Dépenses à caractère général	1 017 005	985 629
Dépenses de personnel	2 105 872	2 103 782
Atténuation de produits	18 856	25 666
Autres charges de gestion courante	254 415	241 935
Charges de gestion de services	3 396 148	3 357 012
Charges financières	15 506	13 073
Dotations provisions semi-budgétaires	0	0
Charges spécifiques	197	1 187
Dotations aux dépréciations	0	89
Total des dépenses réelles	3 411 851	3 371 361
Dépenses d'ordre de fonctionnement	405 487	405 415
Total des dépenses	3 817 338	3 776 776

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2025 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement
- Les loyers des biens communaux.

Recettes	Montant année 2024	Montant année 2025
Atténuation des dépenses	33 526	44 191
Produits des services	298 299	296 398
Impôts et taxes	578 765	576 653
Fiscalité directe locale	1 882 853	1 905 152
Dotations, subventions et participations	1 093 976	1 087 855
Autres produits de gestion courante	152 726	124 588
Produits de gestion des services	4 040 145	4 034 837
Produits financiers	45	36
Produits exceptionnels	12 206	8 467
Reprise des amortissements et provisions	0	0
Total des recettes réelles	4 052 396	4 043 340
Recettes d'ordre de fonctionnement	1 130	0
Total des recettes	4 053 526	4 043 340

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts ont été maintenus en 2025 :

- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 10,99%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,54%
- Taxe sur le foncier non bâti : 41,58%.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes du Grand Belfort.

A compter de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée. Elle demeure cependant pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le produit de la fiscalité locale en 2025 s'élève à **1 812 416.00 euros**.

d) Les dotations de l'État

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle est en constante diminution ces trois dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	739 510	660 307	623 393	616 459	600 853	590 642

	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	580 401	576 255	573 416	569 411	568 055

Cette tendance génère de véritables problèmes quant à l'élaboration de l'équilibre budgétaire.

IV – La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la municipalité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes en lien avec un permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

b) Les projets 2025

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2025 sont les suivants :

- Modification du PLU
- Etude faisabilité rénovation école maternelle
- Trappes désenfumage et vélux Centre Jean Moulin

- Solde de la construction d'un DOJO
- Peinture du gymnase
- Chaussée Pont Super U, coussins lyonnais rue Alfred Engel, enrobé rue du Rond
- Réfection parking du gymnase
- Trottoirs rues des Champ La Belle, et des Terrasses
- Giratoire carrefour Grande Rue / Libération
- Déplacement du coffret Orange pour Rond-point
- Balises lumineuses piétons Rue de Belfort
- Vidéoprotection
- Pompe parking Champ La Belle
- Citroën jumper
- 13 ordinateurs
- Colonnes Rond-point Charmeuse

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement pour l'année 2025

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses réelles d'investissement	1 197 912	Recettes réelles d'investissement	854 067
Dépenses d'ordre d'investissement	0	Recettes d'ordre d'investissement	405 415
Total des dépenses d'investissement	1 197 912	Total des recettes d'investissement	1 259 482

Les crédits inscrits au budget 2025 engagés dans la comptabilité mais non payés et non encaissés en 2025 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 46 656.09 euros de travaux et 37 251.01 euros de subventions sont reportés de 2025 à 2026.

d) État de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 99 831 euros en 2025 contre 114 497 en 2024.

L'endettement est faible en 2025, il s'élève à 136 euros par habitant en 2025 contre 159 euros en 2024. La moyenne dans les communes de même catégorie démographique est de 721 en France et de 692 euros dans le Territoire de Belfort pour 2024.

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Le compte de gestion du Trésorier est en parfaite adéquation avec notre compte administratif et traduit un suivi technique de qualité.

Notre gestion rigoureuse nous a permis de maintenir l'ensemble de nos services, de financer la création d'un giratoire Grande Rue/Rue de la Libération pour un total de travaux de 439 470 euros ainsi que divers travaux de voirie pour 116 629 euros, de terminer la construction du DOJO pour un montant de travaux de 214 683 euros, sans augmentation d'impôts ni recours à l'emprunt.